

## **PROJET D'AVIS DE LA CONFERENCE NATIONALE DE LA SANTE(CNS) SUR LE PROJET DE STRATEGIE NATIONALE SANTE (SNS) 2023-2033**

**Remarques de l'U2P pour la conférence nationale de la santé (CNS) en vue de la préparation d'un projet d'avis, soumis à la prochaine assemblée plénière, sur le projet stratégie nationale de santé (SNS) 2023-2033. Aussi, nous vous prions de trouver, ci-après et pour avis, des propositions de remarques et de positionnement de l'U2P sur ce projet.**

**Remarques de l'U2P :** La volonté d'ancrer la démocratie en santé dans le fonctionnement des institutions de la République, notamment en faisant en sorte que les usagers soient parties prenantes dans la construction des politiques de santé, nous paraît être constructif.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la place des organisations professionnelles concernées dans ce processus, dont il est peu question dans le projet de stratégie nationale santé. Il nous semble essentiel que les organisations professionnelles soient impliquées à chaque étape de la mise en œuvre de la politique de santé permettant, ainsi, à l'ensemble des métiers de la santé d'être représentés.

Ainsi, nous souhaitons évoquer la profession de biologiste puisqu'elle participe à hauteur de 70% aux diagnostics médicaux. Cette profession n'est pas citée dans le projet de stratégie nationale santé. Pourtant, les biologistes médicaux sont concernés par certains leviers: la primo-prescription par certains professionnels de santé pour libérer du temps médical, mais également la réforme des modalités de financement sur la réalisation d'objectifs de santé publique conformément au rapport de la Cour des comptes d'octobre 2021 « la Sécurité Sociale ».

Les biologistes, au même titre que les pharmaciens, ont été acteurs du développement et de la mise en œuvre du numérique au service de la santé, en alimentant notamment le dossier médical partagé puis « mon espace santé ».

Enfin, le rapport appuie sur l'importance des dispositifs de surveillance reposant sur des professionnels de la santé et intégrés dans la pratique quotidienne. Or, le système de traitement LABOé-SI, système d'information des laboratoires de biologie pour la surveillance épidémiologique de pathologies prioritaires, succédant au SIDEP, devant être déployé courant novembre 2023, est un système qui a prouvé ses qualités et nous sommes surpris qu'il n'ait pas été cité dans le rapport.

[note transmise par Mme Pia NOUAUX, conseillère technique chargée des questions sociales, le 07/09/23 - membre de la CNS : Dr VERMESCH (désigné par l'U2P – union des entreprises de proximité)]